



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Présents (12) : ACEVEDO Nicolas, BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, BURGAT Marie-Line, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PERRIER Florence, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs

Absents (3) : CLAUDON Baptiste, PAGE Sébastien, TORNIER Jacques

Secrétaire de Séance : ACEVEDO Nicolas

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Mr le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- Syndicat Scolaire du Val Tamié :
 - Mise à disposition du personnel
 - Remboursement des frais engagés et des recettes perçues
- Forêt communale :
 - Programme des travaux annuels,
 - Nomination d'un référent
- Bibliothèque – Convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc relative au nouveau plan de développement de la lecture publique
- Informations et questions diverses

~~~~~

### PROCES-VERBAL du 12 décembre 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

### D01\_2023. DOB - Débat d'Orientation Budgétaire

Mr le Maire rappelle les travaux engagés :

- Protection des vitraux de l'Eglise,
- Acquisition de plusieurs terrains pour régularisations foncières,
- Régularisation de l'emprise de la route et création d'une aire de retournement Lieu-Dit « Le Buloz »,
- Déplacement du pont du Barrillet,
- Honoraires de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lieu de convivialité,
- Installation de la vidéo-surveillance.

L'Assemblée liste le programme de travaux envisagé sur l'année 2023, à savoir :

- Création d'un réseau pluvial aux Oches,
- Aménagement de trottoir Route de la Scierie,
- Réfection des voiries communales,
- Aménagement de voiries vertes sur les hauteurs de la commune,
- Installation de photovoltaïque sur la toiture de la Salle Associative, si le budget le permet.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

### D02\_2023. SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIE – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Afin de palier à l'absence de service technique au sein du Syndicat Scolaire, les agents techniques des communes de Plancherine, Tournon et Verrens-Arvey interviennent régulièrement pour l'entretien des bâtiments scolaires.

Le personnel technique est également amené à effectuer des remplacements temporaires à la cantine et au transport scolaire.

Par ailleurs, le Syndicat Scolaire met à disposition de la commune de Verrens-Arvey un agent d'entretien à raison de 8h par semaine.

Pour entériner ces mises à disposition, il convient de voter une délibération concordante dans les communes et au Syndicat.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ACCEPTE** les mises à disposition de personnel telles que présentées.

### **D03\_2023. SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIE – REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES ET REVERSEMENT DES RECETTES PERCUES**

Pour l'achat de matériel, il est fréquent que les agents communaux mis à disposition, se rendent dans des enseignes où il n'existe pas de compte client au nom du Syndicat.

En attendant que les ouvertures de compte se fassent pour le Syndicat, la facturation est donc émise au nom de la commune et il est ensuite nécessaire que le Syndicat émette un mandat de remboursement.

A contrario, lorsque l'Académise rembourse les frais de mise en place du Service Minimum d'Accueil en cas de grève, ce sont les communes qui perçoivent la somme. Il faut ensuite que ce remboursement soit reversé au Syndicat étant donné que c'est lui qui a la charge du SMA.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **AUTORISE** l'émission de titres de remboursement des frais avancés par la Commune en ce qui concerne les écoles.

⇒ **REVERSE** les recettes perçues pour la mise en place du SMA au Syndicat Scolaire.

### **D04\_2023. FORET COMMUNALE – PROGRAMME D' ACTIONS 2023**

Mr le Maire donne lecture du programme des travaux prévus en forêt par l'ONF :

| TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX           | TRAVAUX DE MAINTENANCE              |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Traitement de 3 foyers de scolytes | Entretien sentier du Plan du Rocher |
| 1 530 € HT                         | 1 050 € HT                          |

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal

⇒ **ACCEPTE** le programme détaillé ci-dessus.

### **D05\_2023. FORET COMMUNALE – NOMINATION D'UN REFERENT**

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

⇒ **NOMME** Mr BERTHET Stéphane comme référent pour la forêt communale.

### **D06\_2023. BIBLIOTHEQUE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC RELATIVE AU NOUVEAU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

L'activité et les missions des bibliothèques sont encadrées par la Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Les services de la Direction de la lecture publique de Savoie, mis en œuvre dans le cadre du plan de développement de la lecture publique 2022/2027, sont accessibles aux communes qui respectent le cadre réglementaire établi par la Loi.

Afin de poursuivre le partenariat avec la Direction de la lecture publique, et permettre ainsi à la bibliothèque de continuer à bénéficier des services offerts par le Conseil Savoie Mont-Blanc, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention socle avec le Conseil Savoie Mont-Blanc.

### **URBANISME**

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ▶ Le Conseil Municipal :
  - Prend connaissance du retour de l'ASDER concernant le projet d'installation de photovoltaïque sur la salle associative,
  - Prend connaissance des plans du projet d'un lieu de convivialité/four à pain sur le parking de l'école,
  - Est informé du programme des prochaines manifestations communales.
- ▶ Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

**Ce procès-verbal est diffusé et affiché à titre provisoire dans l'attente de son approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal**